

# La lettre de la CPDT

Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial

## 3 dossier

Le nouveau programme de travail de la CPDT. Entretien avec les coordinateurs des centres de recherche.

## 6 formation

Le module « projet territorial et stratégies d'acteurs » a été suivi par les agents de la DGO4.

## 8 recherche doctorale

La stratégie d'adaptation des acteurs de la filière forêt-bois face aux changements climatiques. Rencontre avec Valentine van Gameren.

## 10 nouvelles de la CPDT

La CPDT au colloque Rhône-Alpes : un exemple de coopération entre universités et territoires.

## 12 publications

Le Diagnostic territorial de la Wallonie et de nouvelles notes de recherche.

Mars 2012

Edito

N° 29

Par les coordinateurs  
des centres de recherche\*

La convention 2010-2011 de la CPDT fut une année majoritairement dédiée aux travaux en vue de l'actualisation du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER). Les chercheurs furent aidés dans cette entreprise par des experts des Administrations du Service Public de Wallonie (SPW) et l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) ainsi que par des membres du Gouvernement. Une publication synthétique, le « Diagnostic territorial de la Wallonie », a été produite et plusieurs notes de recherches rédigées (voir p. 12). Les conclusions des travaux ont été présentées par les responsables académiques lors du colloque « Territoires wallons : horizons 2040 », organisé par la CPDT les 21 et 22 novembre 2011. A cette occasion, ces conclusions ont été confrontées aux points de vue d'acteurs des secteurs de l'économie, de la mobilité, du résidentiel et de l'environnement, invités à réagir. Les territoires voisins (Flandre, Bruxelles, Grand-Duché, France) y ont également exposé leur démarche territoriale prospective. Depuis décembre 2011, un consortium réuni autour de l'Institut de Conseil et d'Étude en Développement Durable (ICEDD) a été chargé de la réalisation concrète du

SDER actualisé, sur base des constats produits par les équipes de la CPDT et de scénarios prospectifs élaborés par l'Institut Destrée.

La constance du rendez-vous « colloque », en fin de convention, a permis de fidéliser un public se déplaçant toujours en plus grand nombre. Il a installé un moment attendu d'échange entre chercheurs, membres du SPW, de bureaux d'études, d'organismes divers intercommunaux ou pararégionaux, étudiants, conseillers en aménagement du territoire et urbanisme... Ces liens sont entretenus pendant l'année via le site internet de la CPDT, véritable caisse de résonance des activités mais aussi recueil des publications produites. Le succès du colloque 2011, tant du point de vue de sa fréquentation que de la qualité des présentations, montre que la CPDT a su au fil des ans confirmer sa pertinente contribution scientifique et pluridisciplinaire au développement territorial. Elle est un outil d'aide à la décision reconnu par l'ensemble des acteurs wallons, et même internationaux (voir p. 10). Les résultats de ses recherches sont repris comme cadre de référence et de plus en plus de médias s'approprient ses conclusions pour les diffuser vers un public encore plus large.

Par ailleurs, les travaux menés pour réaliser le diagnostic territorial de la Wallonie furent révélateurs de la nécessité d'aborder et d'approfondir des enjeux territoriaux qui ne sont pas encore suffisamment explorés. Ces constats ont été mis à jour grâce à la collaboration fructueuse entre les chercheurs des universités, les agents du SPW et les membres du Gouvernement. Ils sont le terreau de futures collaborations très riches. Pour cette convention 2011-2012, un nouvel appel d'offres a été mis en place. Les trois centres universitaires, le SPW et le Gouvernement ont déposé des propositions confirmant l'intérêt de toutes les parties de mieux s'armer pour affronter les défis territoriaux. Cet appel à projets a rencontré un tel succès (treize projets issus des universités et une vingtaine du SPW ou du Gouvernement) qu'il a fallu faire des choix. Le processus de sélection impliquant la DGO4, l'IWEPS et des représentants des ministres a conduit à retenir onze recherches, pour la plupart s'étalant jusqu'à 2014, ainsi que quatre expertises. Une nouveauté de cette année : la mise sur pied d'un « centre de ressource » interuniversitaire au sein de la CPDT. Ses missions consistent en un soutien à l'établissement du Tableau de Bord de l'Environnement, le développement et l'application de recherches antérieures (Plan de secteur durable, Urbadur, Atlas des dynamiques territoriales en ligne). Il est également une courroie de transmission entre partenaires de la CPDT : l'administration wallonne, le Gouvernement et les universités. Découvrez, dans le dossier (voir p. 3), la programmation 2011-2012 avec une brève description des sujets d'étude, dont nous aurons l'occasion de reparler.

Couverture : en bordure de forêt (photo Dominique Istaz).

\* Valérie Cawoy (ULB), Jean-Marc Lambotte (ULg) et Alain Malherbe (UCL).

## La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinateur de la CPDT :  
**Ghislain Géron**, SPW - DGO4  
Aménagement du territoire, Logement,  
Patrimoine et Energie  
Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 Namur  
ghislain.geron@spw.wallonie.be  
Tél. 081/33 24 05

## Les équipes de recherche

### ULB-GUIDE

*Groupe universitaire interdisciplinaire  
de développement urbain et rural*  
Rue de Villers 227 - 6010 Charleroi  
vcawoy@ulb.ac.be  
Tél. 02/650 65 60  
Coordination : **Marie-Françoise Godart**  
et **Valérie Cawoy**

### UCL-CREAT

*Centre d'Etudes en Aménagement  
du Territoire*  
Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve  
sabine.gerard@uclouvain.be  
Tél. 010/47 21 27  
Coordination : **Yves Hanin**  
et **Alain Malherbe**

### ULg-Lepur

*Centre de recherche en Sciences de la  
Ville, du Territoire et du Milieu rural*  
1 Chemin des Chevreuils, B52/3  
4000 Liège  
lepur@ulg.ac.be  
Tél. 04/366 58 87 (ou 88)  
Coordination : **Jacques Teller**  
et **Jean-Marc Lambotte**

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat. [florence.lechat@spw.wallonie.be](mailto:florence.lechat@spw.wallonie.be)

**Editeur responsable** : Ghislain Géron  
**Rédaction** : Dominique Istaz  
**Crédit photographique** : J.-L. Carpentier (dircom, SPW), F. Dor (SPW), M. Dagrain, D. Istaz, Urbax 21 Wallonie, D. Van Acker (dircom, SPW).  
**Graphisme** : Debie Graphic Design  
**Mise en page** : Régis Baudy  
**Impression** : JacOffset

La lettre N° 30  
paraîtra en juillet 2012

## Le nouveau programme de travail de la CPDT

Le monde est à la croisée des chemins et les nombreux défis auxquels les hommes doivent faire face appellent des réponses déterminées. La Wallonie s'inscrit dans ce mouvement. Le « Diagnostic territorial de la Wallonie »<sup>1</sup>, dressé l'an dernier par la CPDT en préparation à l'actualisation du Schéma de développement de l'espace régional (SDER), aborde six défis majeurs pour l'avenir wallon : l'évolution démographique, les changements climatiques, les transitions énergétiques, la compétitivité, la cohésion sociale et la mobilité. Ces mêmes défis ont été à la base des choix lors de l'élaboration du nouveau programme de travail de la CPDT.

La CPDT s'appuie sur trois acteurs, le gouvernement wallon, les administrations et organismes régionaux compétents en matière de développement territorial et les centres de recherche en aménagement du territoire des institutions universitaires francophones (le CREAT à l'UCL, le GUIDe à l'ULB et le Lepur à l'ULg). Ses activités sont multiples : recherches, chaire doctorale, formation des conseillers en aménagement du territoire et communication.

### Les recherches

Le « Diagnostic territorial de la Wallonie », réalisé par la CPDT, a mis en lumière des questions méritant d'être abordées au travers de nouvelles recherches. Une partie de celles-ci sont intégrées dans le programme de travail des prochaines années. Les coordinateurs des universités expliquent : « *le diagnostic a relevé des mutations de sociétés concernant l'organisation du territoire, qu'il faut anticiper. La plupart des recherches portent sur des aspects liés aux six défis : la mobilité, le changement climatique, la compétitivité et le développement économique, l'évo-*

*lution démographique, énergétique et la cohésion sociale. Elles découlent aussi du travail sur les thématiques sectorielles, qui a mis en évidence de nouveaux enjeux territoriaux pour les horizons 2020-2040, des données manquantes et la nécessité d'aborder les dimensions environnementale et paysagère, encore peu prises en compte.* » Le développement territorial durable est au cœur des recherches, avec comme point de pivot une meilleure organisation du territoire en adéquation avec les contraintes énergétiques et spatiales.

Depuis cette année, deux types de recherches pluriannuelles coexistent : les « recherches d'initiative » sont des projets portés par les universités, tandis que les « recherches de commande » viennent des administrations régionales ou de cabinets ministériels. Les « expertises » sont, quant à elles, des recherches plus courtes, centrées sur des questions spécifiques. Cette différenciation des recherches a été proposée suite à l'évaluation de la CPDT commandée en 2011 par le gouvernement wallon. « *Les trois*



<sup>1</sup> Lire en page 12, les nouvelles publications de la CPDT



## Le nouveau programme de travail de la CPDT

acteurs de la CPDT ont des attentes divergentes : le gouvernement et l'administration souhaitent une vision stratégique et une aide à la décision ainsi que des éclaircissements pour être mieux armés sur des politiques à moyen terme. Les universités demandent plutôt à développer des recherches sur des enjeux soit transversaux ou génériques, soit liés à des mutations territoriales prenant en compte les défis auxquels est confrontée la Wallonie. Ces deux préoccupations se croisent et s'enrichissent des résultats issus d'autres investigations scientifiques. Les recherches ont donc été réorganisées : une initiative laissée aux universités de déposer des projets liés à des questions apparues lors du diagnostic du SDER, une commande de l'administration ou du gouvernement pour des recherches à moyen terme, une demande d'expertise de la part du gouvernement pour répondre à des questions ciblées. Cela donne lieu à trois temporalités : des expertises courtes, de six mois ou un an, et des recherches de commande ou d'initiative, dont la durée varie de un à trois ans. »

### Six recherches d'initiatives

**Territoire et énergie 2050** développera et appliquera un outil d'analyse prospective reliant les problématiques énergétiques attendues dans les quarante prochaines années avec leurs dimensions territoriales. Quels sont les impacts sur le territoire des transitions énergétiques attendues et comment les politiques d'aménagement du territoire peuvent-elles en tempérer les impacts négatifs ?

**Structure territoriale et chaînes d'activités : articuler mixité, densité et accessibilité** répondra au défi de valorisation d'un mode de développement cherchant à optimiser l'organisation de l'espace et les déplacements, à travers l'étude de trois composantes (l'offre en

transport, le comportement des ménages et la structure du territoire). Quelles sont les logiques actuelles de déplacements des ménages wallons ? Quels sont les lieux stratégiques sur le territoire où il y a une nécessité d'action en termes de mixité, de densité et/ou accessibilité ? Comment les ménages pourraient-ils réorganiser leurs activités et déplacements dans ce nouveau contexte ?

**Densification des tissus urbanisés en Wallonie : forme, acceptabilité et modalités pour accompagner la mutation des tissus bâtis** étudiera tant les dynamiques opérantes que les projets de promotion de la densification en mettant en évidence leurs modalités diverses. Elle étudiera la densification, différente selon les tissus et les contextes, pour identifier les effets positifs mais aussi mieux les réguler. Elle mettra en évidence les formes les plus acceptables sur un plan morphologique, socio-environnemental et économique.

**La biodiversité en Wallonie sous l'angle des dynamiques écosystémiques** développera un outil innovant, prospectif et spatialisé d'aide à la décision en matière de stratégie territoriale de conservation de la nature en Wallonie. Les besoins écologiques fondamentaux des milieux naturels seront confrontés

aux contraintes d'occupation du sol, actuelles et prévisibles, pour dégager des scénarios de conservation et de développement de la biodiversité en Wallonie.

**Production de l'habitat et enjeux territoriaux** analysera comment l'intervention de la puissance publique peut appuyer les pratiques émergentes en vue de soutenir la transition vers un nouveau système de production de l'habitat wallon, répondant aux défis actuels du développement territorial. La recherche se centrera sur les interactions entre les modes d'habiter (demande), les modes de production (offre) et les modes de gestion (intervention publique).

**Entre relégation et risques de gentrification : étude des recompositions territoriales et démographiques des villes wallonnes et de leurs impacts sociaux** mettra en lumière les processus à l'œuvre et en expliquera les mécanismes afin d'identifier les leviers d'action pour contrer les effets pervers de la gentrification et de la relégation. Parmi les nombreuses questions : quelles sont les évolutions socio-démographiques affectant les villes wallonnes ? Quels sont les territoires concernés par la gentrification et la relégation ? Qui s'installe dans les villes et où ? Qui quitte les centres urbains, avec quelles conséquences ?



## Le nouveau programme de travail de la CPDT

### Cinq recherches de commande

**Impact de la modification climatique à 30 ans sur le tourisme en Wallonie** établira un diagnostic sur le positionnement de la Wallonie dans les flux touristiques européens et la répartition de ces flux au sein de son territoire. Elle évaluera les impacts potentiels sur ces flux des changements climatiques et des mesures d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre, ainsi que ceux d'autres forces de changement.

**Atlas des paysages de Wallonie** poursuivra, dans le cadre des principes de la Convention européenne du paysage, la recherche et la rédaction des « Atlas des paysages », dont trois tomes sont déjà parus. Le quatrième, consacré à l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre, sera publié à l'automne et deux nouveaux tomes seront produits d'ici 2014 : l'ensemble mosan et celui du haut plateau de l'Ardenne centrale.

**Analyse des nouvelles formes de développement de l'activité économique et de leurs liens au territoire** percevra les enjeux pour la Wallonie des nouvelles formes de développement économique et matérialisera ces phénomènes sur le territoire.

**Méthodologie pour une optimisation du recensement des sites à réaménager** aidera l'administration à redéfinir la base de données des sites, élaborera une note méthodologique sur la procédure d'actualisation permanente des données, aidera à mettre en place un dispositif d'anticipation d'apparition de sites à réaménager.

**Compétitivité des entreprises / mix énergétiques** étudiera l'impact de l'évo-

lution des productions et des importations d'énergie sur le réseau actuel, en termes d'approvisionnement, de transport et de stockage en lien avec les besoins énergétiques du secteur industriel et économique à couvrir.

### Quatre expertises

**Méthodologie d'analyse opérationnelle des documents planologiques des Etats et régions voisins** mettra en place une méthodologie opérationnelle d'analyse des plans et schémas de développement territorial des Etats et régions voisins.

**Délimitation des régions agricoles avec handicap naturel en Wallonie** identifiera et développera, dans le cadre de la future PAC, un argumentaire pour la défense des aides spécifiques aux régions agricoles défavorisées.

**Analyse des retombées des zones d'activité économique au niveau communal** fournira une mesure des impacts, quantitatifs et qualitatifs, directs et indirects, de la création d'une zone d'activité économique sur la commune et éventuellement sur les communes environnantes.

**Etude prospective stratégique sur l'affectation du sol au nord de l'E42 à proximité directe de l'aéroport de Charleroi** fournira des scénarios de développement et leurs implications afin d'aider à encadrer le développement lié aux activités aéroportuaires.

### Les autres activités

Une nouveauté de cette subvention est la création d'un « centre de ressources »,

qui fera office d'interface entre l'administration et la CPDT. Il capitalisera les résultats des recherches de la CPDT et viendra en support pour l'acquisition des données, la gestion des données produites et les réalisations cartographiques. « *Ce nouveau dispositif aura aussi des tâches spécifiques, comme un soutien au Tableau de bord de l'environnement ou encore le développement d'un modèle pour des plans de secteur durables.* »

Les autres activités se poursuivent. La chaire doctorale, qui prend en charge les recherches doctorales et l'organisation de colloques et séminaires à caractère scientifique, s'enrichit de deux nouvelles recherches venant s'ajouter à celles entamées l'an passé : « *Aménagement du territoire, compétitivité régionale et immobilier d'entreprises en Wallonie* » et « *Quelle place pour une approche renouvelée de la programmation urbaine et dans le management de projet urbain wallon* ». La formation des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme assure, au départ des connaissances et des pratiques urbanistiques des CATUs, le développement de leurs compétences stratégiques et la construction d'une démarche commune. Depuis cette année, la mission « formation » a été étendue aux agents de la DGO<sup>3</sup>. Quant à la communication, elle gère le site internet et l'organisation pratique des colloques et séminaires ainsi que la réalisation de très nombreuses publications<sup>4</sup>, et contribue ainsi à la visibilité à la CPDT. C'est d'ailleurs par ce biais que vous en saurez plus sur les nombreuses activités : n'hésitez pas à naviguer sur le site (<http://cpdt.wallonie.be/>) et à commander ou télécharger les publications !

<sup>2</sup> Lire l'article sur la recherche doctorale, en pages 8-9 ;

<sup>3</sup> Lire l'article sur la formation, en pages 6-7 ;

<sup>4</sup> Lire l'article sur les dernières publications, en page 12.



## Formation

# Projet territorial et stratégies d'acteurs

« Projet territorial et stratégies d'acteurs » est le premier des modules de la formation CPDT dispensé aux agents de la DGO4, la Direction générale opérationnelle « Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ». Ce module de cinq jours s'est tenu, avec succès, en décembre 2011.

Depuis 2006, la CPDT organise une formation à l'attention des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme avec comme objectifs la mise en place d'un réseau, le développement des compétences stratégiques et la découverte de pratiques originales. La méthodologie de formation n'est pas fondée sur une série de cours ou d'exposés, mais sur une démarche de construction collective de nouveaux savoirs et de nouvelles pratiques, au départ de situations concrètes. Les éclairages théoriques sont apportés au cours du processus, les études de cas et les débats sont aussi proches que possible des réalités de terrain. Cette année, il a été décidé d'organiser certains modules de la formation pour les agents de la DGO4. Les formateurs précisent le parcours de réflexion qui a permis cet élargissement aux fonctionnaires : « *il y a deux ans, l'administration nous a demandé de prévoir l'organisation d'une formation pour les agents régionaux. La nécessité s'est faite plus évidente depuis la journée plénière de la formation à laquelle ont participé les fonctionnaires délégués et des agents de la DGO4. Ceux-ci ont souhaité partager la vision urbanistique et le vocabulaire communs avec les Catus. Il a été décidé que la formation, dont l'inscription serait libre pour les agents, ne serait pas adaptée à ce public spécifique et que l'on dupliquerait certains des modules organi-*

*sés pour les Conseillers, sans mélanger les deux publics.* » Trois modules ont été retenus pour cette année : projet territorial et stratégies d'acteurs (décembre), énergie et urbanisme (janvier-mars), permis d'urbanisation (février-mars).

Le module « projet territorial et stratégies d'acteurs »<sup>1</sup> propose, après deux jours de formation plus théoriques, deux jours d'un passionnant jeu de rôle à partir du logiciel URBAX, simulant l'extension d'une petite ville. L'objectif est de développer une meilleure maîtrise de la gestion de l'urbanisme opérationnel et des outils stratégiques. Une façon d'apprendre en s'amusant, mais aussi en étant confronté à des réalités parfois difficiles à gérer !

Il permet de comprendre la stratégie des acteurs (communes, opérateurs publics et privés, et notamment la politique financière d'un opérateur privé), de saisir la globalité du système de l'aménagement urbain et d'apprécier les interactions entre les stratégies des acteurs, les décisions politiques et les contraintes (juridiques, techniques, géographiques, financières...). Il aide à choisir les outils d'aménagement appropriés et les méthodes applicables, y compris les charges d'urbanisme, pour mener une politique urbaine sauvegardant le dynamisme des centres, évitant l'étalement urbain et encourageant la densité. Les

fonctionnaires ont apprécié : « *nous avons appris beaucoup de choses : il y avait du contenu pour les cinq jours et même plus puisque de nouvelles questions ont surgi. Ce module permet de réfléchir, d'avoir un éclairage différent et complémentaire de l'aménagement opérationnel, de prendre conscience des délais et des difficultés pour les communes...* »

« Urbax 21 Wallonie », à la base du jeu de rôle, est un logiciel de simulation de politique urbanistique, développé par une société française et adapté à la Wallonie. Les participants sont répartis en cinq groupes d'acteurs : la commune (avec le bourgmestre, les échevins de l'urbanisme et des finances), un opérateur public (une société publique qui assure le développement de logements moyens) et trois opérateurs privés. URBAX se joue sur un mandat communal de six ans. Les formateurs précisent : « *le logiciel simule les vendeurs fonciers, les constructeurs et les acheteurs immobiliers. Il y a un vrai marché foncier et immobilier, avec des prix en mouvement. Chaque groupe possède un grand plan cadastré et des feutres. Certains achètent des terrains, d'autres les vendent, déposent un permis, délivrent le permis... Les formateurs jouent les rôles nécessaires en fonction de la façon dont se déroule le jeu : le Ministre si il y a un recours au Ministre, ou le Conseil d'Etat, ou encore les riverains... Ils suscitent un dialo-*

<sup>1</sup> Nous avons déjà abordé le sujet lors de la présentation des nouveaux modules, dans la Lettre n° 26, d'avril 2011.

Projet territorial  
et stratégies d'acteurs

gue, stimulent les participants à échanger leurs expériences et bonnes pratiques, afin qu'il y ait une émulation et qu'au final les uns apprennent des autres. »

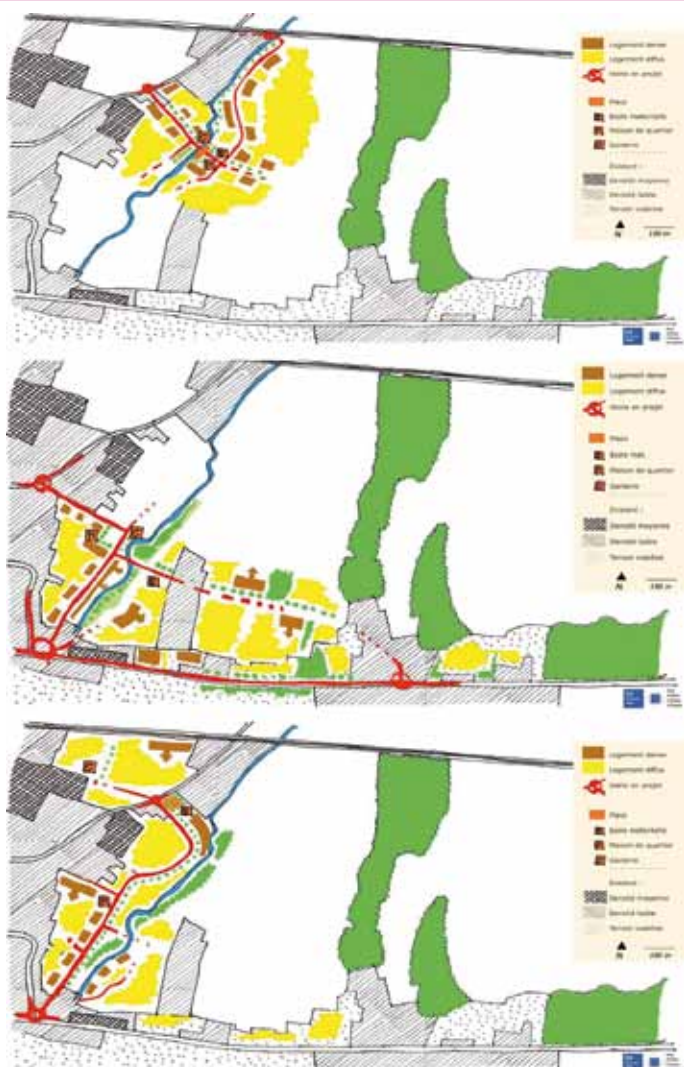
Les deux premiers jours sont plus théoriques et constituent une préparation au jeu, en passant en revue tous les outils et tout ce qui est nécessaire pour être bien

armés pour le jeu de rôle. En effet, le jeu se déroule très vite, ce qui est au départ assez perturbant pour les acteurs mais qui est finalement très instructifs pour eux. Les agents régionaux ont été surpris par la vitesse du jeu : « il y a une réalité prise en compte dans le jeu, qui est celle du temps. Aujourd'hui, le promoteur est toujours sur le fil, dans la concurrence. Il est

très rapide. C'est déstabilisant de sentir qu'il faut réagir rapidement sans avoir le temps de maîtriser toutes les informations. Mais c'est bien une réalité pour les communes. Les promoteurs connaissent bien le marché, font des études et mobilisent rapidement l'information. Les communes sont souvent dans une situation de suivi, de confrontation avec les promoteurs. Par exemple, il leur faut du temps pour réagir, décider d'un PCA et le réaliser... Les communes peuvent être maîtresse d'une situation urbanistique mais elles doivent pour cela en avoir la volonté politique et quelqu'un pour s'en charger. Elles doivent être proactives et avoir une vision globale qui leur permet de mieux négocier ou refuser la situation proposée par les promoteurs. C'est trop souvent du cas par cas, il n'y a pas d'objectivation dans le débat. »

Certains éléments plus complexes, comme les charges d'urbanisme, ont amené des questionnements auprès des agents régionaux : « ce serait intéressant de faire une journée de formation particulière sur les charges d'urbanisme pour les communes, les élus communaux. Les finances communales imposent aujourd'hui de changer le système de fonctionnement, les mentalités... Il n'est pas illogique de regagner une partie de ce qui a été investi ! ». En effet, la charge d'urbanisme ne pèse ni sur l'acheteur, ni sur le promoteur, mais sur le vendeur foncier. Elle permet donc la récupération d'une partie de la plus-value foncière.

Le bilan de cette première formation aux agents de la DGO4 est très positif, comme le confirment les formateurs. « L'intérêt est très fort car ils ont fait le choix de suivre le module. Ils sont motivés et ont une vision globale, qui leur permet de prendre de la hauteur. Ils sont seulement désolés de ne pas suivre la formation en même temps que les Conseillers. » Espérons que les prochains rendez-vous viennent renforcer encore cette motivation !



Dans le livret de jeu, une étude préalable à l'urbanisation propose trois scénarios d'aménagement, à choisir par « la commune », pour atteindre les objectifs du schéma de structure communal : une extension du tissu existant, une extension est-ouest le long de la voirie, un nouveau quartier accolé.

## Recherche doctorale

# Adapter nos forêts aux changements climatiques



**Valentine van Gameren**, licenciée en sciences politiques (ULB, 2007) et détentrice d'un master en sciences et gestion de l'environnement (IGEAT-ULB, 2009).

La thèse de Valentine, commencée il y a un an, s'intitule « Faire face aux impacts environnementaux et territoriaux des changements climatiques en Wallonie : quelle stratégie d'adaptation ? ». Le promoteur est Edwin Zaccai, directeur du Centre d'Etudes du Développement Durable de l'IGEAT, à l'ULB.

Les changements climatiques sont l'un des défis les plus préoccupants de notre société. Parmi les actions mises en œuvre pour y faire face, la plupart vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le dérèglement climatique. Mais certains impacts sont désormais devenus inévitables, même si on n'en connaît pas précisément l'ampleur. Dans le cadre de la préparation du plan wallon d'adaptation aux changements climatiques, coordonné par l'Agence wallonne de l'air et

du climat, une étude a permis d'évaluer les vulnérabilités actuelles et futures de la Wallonie aux changements climatiques. Valentine ajoute : « malgré les efforts pour réduire les gaz à effet de serre et du fait des « échecs » des accords internationaux, la société va devoir faire face à des impacts climatiques plus ou moins importants. Il faut s'y préparer et pouvoir les anticiper. De ce fait, depuis quelques années, les recherches portant sur l'adaptation aux changements climatiques commencent

à se développer. Ma thèse s'intéresse à la façon dont la Wallonie se prépare, à travers l'analyse de l'adaptation planifiée par les acteurs publics et, plus essentiellement, par les acteurs privés. »

Plusieurs secteurs d'activité sont vulnérables face aux changements climatiques, comme l'agriculture et la foresterie, la gestion des ressources en eau, la santé, l'industrie, les infrastructures et l'urbanisme, l'énergie et le tourisme. Valentine a choisi de s'intéresser à un secteur en particulier : « ma thèse explore l'adaptation des acteurs privés dans le cadre d'une étude de cas : la filière forêt-bois wallonne. J'ai choisi ce secteur parce qu'il faut y prendre des décisions à très long terme, la durée de vie des arbres dépassant souvent le siècle. Vu les répercussions futures des décisions et investissements qui sont pris aujourd'hui, le secteur est obligé d'anticiper le climat dans cinquante à cent ans. »

La forêt représente 33 % du territoire wallon, ce qui n'est pas négligeable. S'il y a des incertitudes sur l'ampleur des impacts climatiques, il est certain que « des essences forestières indigènes pourraient ne plus rencontrer leur optimum écologique, par exemple le hêtre est menacé car il a besoin de terrains frais. Au contraire, des essences du sud de l'Europe pourraient voir leur aire de distribution s'étendre vers le nord. Les arbres indigènes « affaiblis » pourraient aussi être plus vulnérables aux maladies... Mais le sujet de ma thèse n'est pas d'analyser les implications que les changements climatiques auront. Je m'intéresse à la prépa-



Forêt à Bertrix.



## Adapter nos forêts aux changements climatiques

ration des acteurs à ces implications. Les propriétaires qui replantent aujourd'hui doivent déjà choisir des essences adaptées au sol mais aussi adaptées au climat futur »

### Le rôle des acteurs

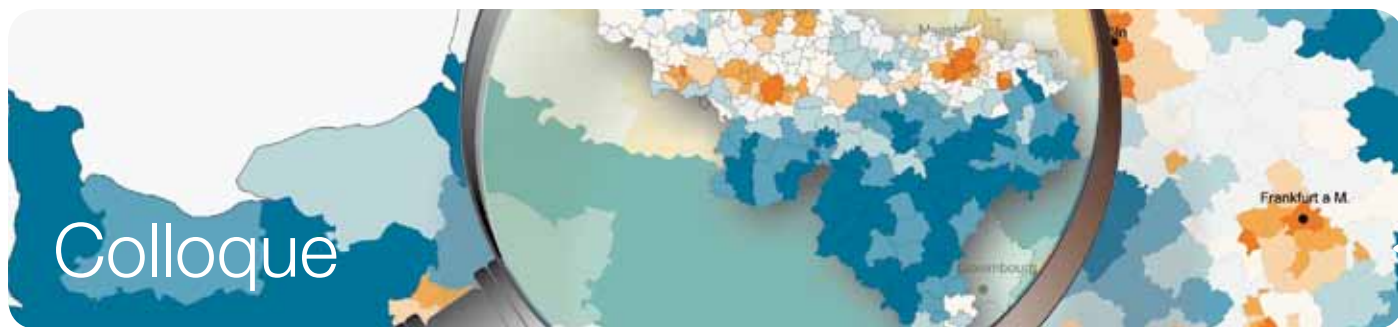
La filière forêt-bois est un ensemble assez diffus d'acteurs économiques qui réalisent chacun des fonctions économiques allant de la production à l'utilisation du bois. Valentine étudie les perceptions et les réactions de chacun des acteurs ou secteurs de la filière face à l'adaptation aux changements climatiques et analyse les interactions et influences entre eux. « Je vais partir du début de la filière, les propriétaires privés, puis les professionnels qui s'occupent de la gestion de la forêt, les experts forestiers, les pépiniéristes. Puis encore l'industrie du bois, en tout cas la première transformation, comme les scieries. J'aimerais confronter les différentes logiques. » La question centrale est de savoir si les acteurs économiques de la filière forêt-bois wallonne se préparent aux impacts des changements climatiques via des mesures d'adaptation et dès lors pourquoi et comment. Le sujet est encore peu étudié, en raison de la relative nouveauté du phénomène et de la difficulté d'obtenir des données. C'est pourquoi Valentine va procéder à des entretiens avec les acteurs et analyser leurs réponses. « Je voudrais voir comment les acteurs privés, de la gestion forestière et en partie de l'industrie du bois, envisagent la question : sont-ils conscients qu'il va y avoir des impacts sur les activités, veulent-ils s'adapter et comment ? Je demande ce qu'ils savent des impacts climatiques, s'ils pensent qu'il va y avoir des impacts sur leur forêt et s'ils en tiennent compte. Certains prennent déjà des décisions de bon sens, d'autres restent dans une logique conservatrice. Je cherche à mettre en évidence les facteurs qui peuvent faire changer les comportements. »



La transformation du bois. Ici l'entreprise « la Renardière » à Bertrix, qui forme de futurs acteurs de la filière forêt-bois.

Valentine étudie donc les facteurs, liés à la motivation et à la capacité d'adaptation, qui entrent en jeu dans la décision d'adaptation des acteurs ainsi que le résultat du processus de décision. « Ce qui m'intéresse c'est de comprendre comment les choses se mettent en œuvre au niveau des acteurs individuels et collectifs, en étudiant les facteurs, tant objectifs que cognitifs... Du fait de mes études, j'ai le double bagage des sciences politiques et de la gestion de l'environnement, donc un angle de vue particulier et original. » Son hypothèse est que la mise en place de mesures d'adaptation ne dépend pas uniquement d'éléments objectifs de la capacité d'adaptation, comme l'accès à la connaissance, aux ressources financières et aux techniques ou comme la présence de mécanismes institutionnels favorables, mais aussi des perceptions de la nécessité d'agir face aux risques et de la capacité d'agir pour diminuer ces risques. L'intégration des facteurs socio-cognitifs, liés à la perception des risques climatiques et de la capacité de s'y adapter, constitue un apport spécifique de la recherche.

Le rôle des acteurs publics en matière d'adaptation est envisagé comme un des éléments du contexte extérieur pouvant inciter les acteurs privés à s'adapter, en particulier via le plan wallon d'adaptation, actuellement en préparation. Par ailleurs les déterminants de la motivation des acteurs privés à s'adapter et les actions concrètes déployées par ceux-ci pourraient permettre de tirer des leçons intéressantes en matière d'incitants à l'action, avec des répercussions potentielles en termes de sensibilisation des acteurs et plus largement de politiques publiques à promouvoir. « En toile de fond de ma thèse, il y a le côté politique. D'un côté, le contexte législatif, réglementaire ou incitatif, peut amener des changements. De l'autre côté, les acteurs politiques sont aussi intéressés par la perception qu'ont les acteurs privés de la nécessité des adaptations et par les raisons de leurs décisions : comprendre leur logique permet de préciser les recommandations à faire, la façon de communiquer et les points sur lesquels insister pour qu'il y ait un mouvement. » La recherche doctorale, débutée depuis un an, promet de bien intéressants résultats !



## La CPDT est citée en exemple au colloque Rhône-Alpes

Le 17 octobre 2011, la CPDT était invitée à témoigner de son expérience dans le cadre de la première rencontre francophone « Penser les interfaces Université(s)-Territoire(s) dans le champ du développement territorial », organisée dans le territoire du Grand Projet Biovallée<sup>1</sup> à l'initiative du réseau UniTeR-RA (Universités-Territoires en réseau Rhône-Alpes) avec le soutien de la Région Rhône-Alpes. Yoann Morin, chargé de mission colloque, et Yves Hanin, un des responsables universitaires de la CPDT, témoignent tous deux des apports de cette journée.

### Universités et territoires : une interface prometteuse

Par Yoann Morin<sup>2</sup>

La rencontre a rassemblé quelques cent-vingt participants issus d'horizons professionnels et territoriaux divers : universitaires travaillant dans le champ du développement territorial, agents de développement, élus, grandes institutions académiques et territoriales, associations et socio-professionnels intervenant à l'interface des deux mondes. L'objectif affiché par les organisateurs était de favoriser et de valoriser la confrontation entre universitaires, praticiens et élus soucieux de développer les synergies et les hybridations entre action publique, pratique professionnelle, recherche et formation au service de l'action publique territoriale.

Après une introduction par le vice-président à l'aménagement de la Région Rhône-Alpes, la matinée s'est articulée autour de trois ateliers complémentaires<sup>3</sup> : la co-naissance des connaissances : de la genèse à la pratique ; le transfert des connaissances : de l'expérience située à

la diffusion des acquis ; la reconnaissance des co-naissances : de la mutualisation à la légitimation. En favorisant la confrontation des expériences et des points de vue, les ateliers ont permis de mieux identifier et discuter les conditions et les modalités d'émergence de ce que serait une commande de recherche à bénéfices partagés, mais également des formes de valorisation – professionnelle comme académique – tout en essayant de s'interroger sur les freins ou difficultés rencontrées.

Les participants ont ainsi identifié des chantiers à investir ou engager dans la perspective d'une coopération plus systématique ou efficiente entre sphère académique et structures territoriales (collectivités mais aussi associations, entreprises...) : développer une connaissance mutuelle, mieux valoriser et diffuser les compétences et métiers d'interfaces, surmonter les contraintes organisationnelles et réglementaires inhérentes à ce type de coopération afin de développer quantitativement et qualitativement ces coopérations, se doter de lieux ou de cadres communs d'échanges et de col-

laboration, mieux faire reconnaître ce type d'investissement professionnel ou académique, intégrer les risques financiers et de potentiel d'échec inhérents aux démarches d'innovation, « départiculariser » les questions partagées de recherche afin de les mutualiser, penser la valorisation de ces travaux et plus généralement les diverses formes et cadres d'utilisation des résultats, mobiliser les grandes institutions du développement territorial ainsi que celles représentatives du monde des collectivités...

C'est donc dans l'optique de donner quelques pistes de réflexion et de présenter ce que peut être concrètement une structure d'interfaces entre monde territorial et sphère académique que la CPDT a été sollicitée. La présentation de Yves Hanin et Jean-Pol Van Reybroeck, de la CPDT, a été associée à celle de Luc Vodoz, de la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire<sup>4</sup> (CEAT) en Suisse Romande. Les présentations ont été très appréciées par les participants et ont notamment trouvé un écho positif auprès des représentants de la région Rhône-Alpes, présents ce jour.

<sup>1</sup> Drôme, [www.biovallee.fr](http://www.biovallee.fr)

<sup>2</sup> Yoann Morin est Chargé de Mission StaRTer+ ([yoann.morin@ujf-grenoble.fr](mailto:yoann.morin@ujf-grenoble.fr))

<sup>3</sup> Les débats des ateliers, très riches, seront prochainement restitués sous forme d'un article synthétique. En attendant, vous pouvez retrouver le montage vidéo de cette rencontre à l'adresse : <http://uniter.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique63>.

<sup>4</sup> CEAT, <http://ceat.epfl.ch/>.

## La CPDT est citée en exemple au colloque Rhône-Alpes

### La CPDT, exemple de coopération entre universités et territoires par Yves Hanin<sup>5</sup>

La participation de la CPDT au colloque organisé par la Région Rhône-Alpes est une reconnaissance de l'originalité de la collaboration entre les universités et la Wallonie et l'occasion d'en tirer les enseignements. La volonté de s'inspirer de l'expérience wallonne est la manifestation d'un besoin de plus en plus fréquent de mieux articuler les recherches universitaires et le développement territorial porté par les régions et les communes.

Les universités et les autorités présentes, originaires de plusieurs régions françaises, ont toutes souligné la richesse mais aussi la maturité de la CPDT. Dix ans est pour eux le signe d'un dispositif qui a éprouvé et dépassé ses maladies de jeunesse, qui s'est stabilisé et qui, par sa pérennité, a démontré son utilité. Le public était aussi attentif à comprendre comment nous avons concilié des thématiques ou des dynamiques de long terme, importantes pour les universités, avec les exigences du développement territorial qui peuvent être de l'ordre de la législation ou de la proposition.

Jean-Pol Van Reybroeck, qui a présidé aux débuts de la CPDT, a d'abord présenté les motivations de cette création en lien avec l'enseignement et avec le SDER, puis l'évolution et la reconnaissance des cinq missions désormais assignées à la CPDT et mentionnées dans le CWATUPE : recherche doctorale, recherche de long terme, recherche de court terme et expertise, formation et communication. Ensuite, en tant que responsable académique et travaillant dans la CPDT depuis ses débuts, j'ai mis en exergue la nécessité pour les universités d'être en prise avec la société et, pour des chercheurs et des professeurs

d'urbanisme et d'aménagement du territoire, d'être en relation étroite avec les communes, les régions et autres niveaux territoriaux. Le développement territorial n'est pas une science que l'on modélise mais il est davantage un savoir-faire issu de démarches interdisciplinaires en lien avec les acteurs et les espaces. Ce caractère interdisciplinaire anime la CPDT depuis ses premières années, de même que la dimension inter-universitaire et interdépartementale. Cette pratique semble, aux yeux de nos hôtes français, très innovante et stimulante.

Le public a été curieux de prendre connaissance des thématiques récurrentes au cours des dix années de la CPDT. Rapidement, il est apparu que les régions françaises, tout comme la Wallonie, souhaitent mieux maîtriser les défis du futur dans leurs retombées et leurs déclinaisons territoriales. Les défis démographiques, énergétiques, climatiques, environnementaux, économiques, de cohésion sociale ou encore de mobilité affectent tous les territoires. L'essentiel n'est pas de les énoncer

théoriquement : il faut que les universités aident à les décliner et à en évaluer les effets sur le territoire. L'articulation entre la recherche internationale et les applications liées aux spécificités locales et régionales est au cœur des recherches.

Enfin, nos amis français ont été surpris de voir que la collaboration entre universités et territoires ne visait pas seulement l'établissement de rapports descriptifs ou d'évaluation, voire de conclusions sur la prospective territoriale, mais pouvaient induire des réflexions et des projets concrets, notamment au travers de cas d'aménagement des quartiers de gare ou de la recomposition de vallées. De même, la part prise par la formation, la vulgarisation et l'information ont confirmé leurs hypothèses de la nécessité de communiquer et d'être en contact direct avec les acteurs de terrain. Espérons que leurs projets de constitution de « cousines » de la CPDT puissent aboutir et permettre de confirmer le rôle moteur des universités au sein de nos territoires.

**COMMENT COOPÉRER ?**

- Développement territorial
- Recherche
- Demande sociale
- Acteurs locaux
- Régions de territoire
- Services au territoire
- Déplacements

**PENSER LES INTERFACES UNIVERSITÉS TERRITOIRES**

PRÉPARER LES RENCONTRES FRANCO-WALLONNES ÉDITION 2018 - VAL DE SAÛNE - LUNDI 17 OCTOBRE 2018

Ces rencontres interdisciplinaires territoriales et universitaires ont permis de réfléchir et de discuter la médiation entre universitaires, professionnels et élus locaux de développer et de compléter les stratégies et les arbitrages entre action publique, pratique professionnelle, recherche et formation au service de l'insertion territoriale. Elles précèdent la dernière édition en 2018 par le réseau Institut de l'Université Territoriale en France dans le cadre du Réseau régional d'Universités Aggrégées - Externes de la région Rhône-Alpes.

pour penser et mettre en œuvre un "autre" développement territorial implique également les sciences du territoire dans leur rapport au terrain et à l'action aussi bien que dans leurs pratiques de recherche et de formation.

"Sphère académique" et "monde territorial" se trouvent dès lors confrontés à des questionnements partagés ou complémentaires mais parfois aussi divergents : celui de la commande de recherche, plus ou moins hybridée, celui de la valorisation, scientifique pour les usages territoriaux et de la diffusion des innovations réussies, celui de la recherche en généralité ou en "scientifiqué" sans perte d'opérationnalité, celui de la construction et de la transmission des savoirs, celui du lien avec la formation tout au long de la vie.

**E**n rassemblant :

- chercheurs et formateurs,
- élus et responsables territoriaux,
- praticiens et experts du développement territorial,
- institutions en charge de développement et de l'insertion territoriale,
- acteurs locaux impliqués dans les projets de territoires,

ces rencontres ont pour but de créer une nouvelle page dans la coopération entre universités et territoires.

<sup>5</sup> Responsable universitaire CREAT à la CPDT



## Publications

# Diagnostic territorial de la Wallonie

Depuis la parution de la dernière Lettre, un grand nombre de publications ont vu le jour : le « Diagnostic territorial de la Wallonie » et de nouvelles notes de recherche, issus des travaux menés par la CPDT pour actualiser le diagnostic territorial de la Wallonie.

## Le « Diagnostic territorial de la Wallonie »



Vous pouvez télécharger le « Diagnostic territorial de la Wallonie, en entier ou en partie, sur notre site <http://cpdt.wallonie.be>  
Vous pouvez aussi le commander à l'adresse : [publications@spw.wallonie.be](mailto:publications@spw.wallonie.be)

Afin d'actualiser le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) élaboré en 1999, la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a été chargée de la partie du diagnostic territorial de la Wallonie. Le colloque de la CPDT, qui s'est tenu les 20 et 21 novembre 2011, a été l'occasion de présenter le « Diagnostic territorial de la Wallonie », une belle publication qui résume l'année de travail des chercheurs de la CPDT.

La publication comprend trois grandes parties :

- La première partie aborde six défis majeurs pour l'avenir : le défi démographique, le défi climatique, le défi énergétique, le défi de la compétitivité, le défi de la cohésion sociale et le défi de la mobilité. Elle envisage dans une approche

prospective comment le territoire sera impacté par les changements attendus.

- La deuxième partie du diagnostic vise à estimer les besoins spatiaux des grands secteurs occupant et dynamisant le territoire. Une analyse fine permet de dégager ces besoins sur la base des structures héritées mais aussi d'extrapoler les enjeux de leur adaptation aux grands défis.
- La troisième partie se penche sur l'intégration des besoins sectoriels à l'espace wallon. L'examen des dimensions spatiales permet de conclure le diagnostic de manière transversale et territoriale. La première dimension concerne l'insertion de la Wallonie dans l'Europe des Régions et dégage les principaux enjeux vis-à-vis des projets européens, des régions voisines et dynamiques sous-régionales. Une autre dimension a pour objet la structure spatiale interne de la Wallonie et interroge ses pôles et ses aires de pertinence. Enfin, le diagnostic examine la question des spécificités et des relations entre villes et campagnes en Wallonie.



Les publications de la CPDT présentées au colloque

## Nouvelles notes de recherche

Une dizaine de nouvelles notes de recherche, issues travaux réalisés dans le cadre du diagnostic territorial de la Wallonie, préparatoire à l'actualisation du SDER, sont déjà sur notre site. D'autres paraîtront encore d'ici peu. La note N° 19 présente les nouveaux défis du développement territorial, tandis que les suivantes se basent sur les recherches des thématiques sectorielles ou spatiales du diagnostic.

Les notes de recherche sont toutes téléchargeables sur le site de la CPDT : <http://cpdt.wallonie.be>, rubrique publications.

(...)

- N° 19 - Les nouveaux défis du développement territorial en Wallonie
  - N° 20 - Biodiversité et aménagement du territoire : Quels indicateurs pour la Wallonie?
  - N° 21 - Le commerce
  - N° 22 - Les activités économiques et industrielles
  - N° 23 - L'eau
  - N° 24 - Les technologies de l'information et de la communication
  - N° 25 - Hiérarchie urbaine
  - N° 26 - Comparaison des PUD de Lille et de Bruxelles
  - N° 27 - L'habitat et les services
  - N° 28 - L'agriculture
  - N° 29 - Les déchets
  - N° 30 - Le tourisme
  - N° 31 - Biodiversité et aménagement du territoire
  - N° 32 - Le transport des personnes et des marchandises
- ... à suivre !

Le diagnostic vous présente une vision globale tandis que les notes de recherche offrent, en complément, un contenu plus détaillé des différentes parties de celui-ci.